

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALHERBASSE
Séance du 10 Mars 2026

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal :
En exercice 19
Présents 13
Pouvoir 1
Votants 14
Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

Date de la convocation
10/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, -----
Le 10 du mois de Mars à 19h30, -----
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie de Valherbasse à
Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de
VASSY Jean-Louis, Maire.
Présents : CHARVAT Patrick, JANTON Joëlle, DUC Gwendoline,
DUC Bernard, ROLIN Jérôme, RONGY Marie-Madeleine, PAQUIEN
Lionel, GAUDENECHÉ Patrice, SAUREL Nelly, BESSON Isabelle,
BRET Vincent, CLET Benjamin,
Absents excusés : RODRIGUEZ Richard, BARRIER Marie-Agnès
Absents : CARRERE Alexandra, MARY Claude, MARION Isabelle,
Pouvoirs : MATHIEU-POUGET Régine à CHARVAT Patrick
Secrétaire de séance : ROLIN Jérôme

DÉLIB. N° 012-2026

OBJET : SUBVENTIONS VERSÉES A DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS

En vue de la préparation du budget primitif 2026, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de verser aux associations suivantes les subventions indiquées dans la colonne Vote
- BP 2026 :

	BP 2025	Réalisations 2025	BP 2026
Amicale Boules Montrigaud	150,00 €	150,00 €	0,00 €
ACCA Miribel	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ACCA Montrigaud	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ACCA St Bonnet de Valclérieux	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Club de l'âge d'or	150,00 €	150,00 €	150,00 €
FNACA Crépoul/Montrigaud	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Horse man family	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Festigrange	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Association Bouge tes collines	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Festival	0,00 €	0,00 €	150,00 €
Asso Parents d'élèves Abricot	325,00 €	325,00 €	325,00 €
ADAPEI DROME	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ADMR	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Croix rouge Comité Pays de l'Herbasse	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Solidarité paysans Drôme Ardèche	130,00 €	130,00 €	130,00 €
Les restaurants du coeur	500,00 €	500,00 €	500,00 €
MFR MONDY	0,00 €		25,00 €
Collège Bédier	1 000,00 €		1 000,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 026-200083731-20260310-DELIB012_2026-DE

S²LOW

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme

Le Maire

Fait à Valherbasse, le 11/03/2026

VASSY Jean-Louis



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr